

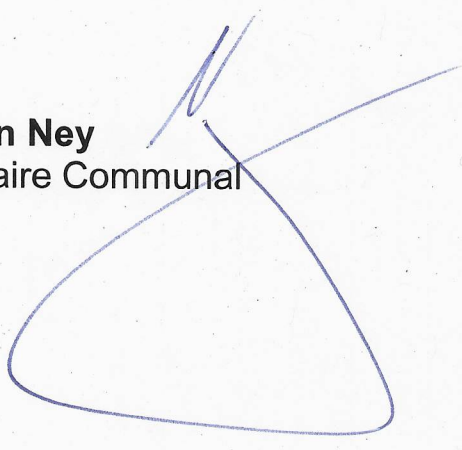
Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,

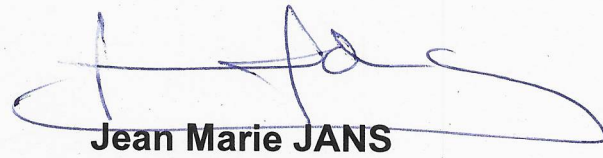
Curage d'un ouvrage à l'aide de pelles mécaniques sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section D de Huncherange, sous le numéro 591/1522, sur demande de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, a été autorisé par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2026-001128).

Affichage : du 2 septembre 2026 jusqu'au 2 décembre 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

Fait à Bettembourg, le 27 août 2026.


Damien Ney
Secrétaire Communal


Jean Marie JANS
Bourgmestre